

**DELIBERATION**

**de l'Assemblée Constitutive de  
l'Agence Départementale d'Accompagnement  
aux Collectivités - ADAC 65 –**

**Présents: pour le Conseil Général :** MMES J. DURRIEU, MM. M. PELIEU, F. DUTOUR, F. FORTASSIN, G. DUFAURE, G. AZAVANT, R. DUBERTRAND, B. VERDIER, G. BOUBE, J.P. DUBARRY, J. BRUNE ; **pour les Communes :** MMES V. ARTIGALAS (Arrens-Marsous), T. POURTEAU (Castéra-Lanusse), M. BOUR (Escoubès-Pouts), N. LANTENANT (Molère), J. FOURCADE (Tournay), M. MAUMUS (Trie-sur-Baïse), C. COLOMES (Uzer), MM. GERBEAU (Agos-Vidalos), PICOT (Anla), DAÏ PRA (Ansost) , GAROBY (Antist), PUJO (Arcizans-Avant), ABAT (Banios), LARANG (Barbachen), PUECH (Benqué), SOUBERBIELLE (Betpouey), DAYDE (Boulin), GARROCQ (Bours), VIGNOLA (Buzon), BECH (Camous), GACHIES (Castelvieilh), CAPDEVILLE (Collongues), PRIEUR (Fréchendets), WAECHTER (Gerde), CASTEROT (Geu), LAFFONT (Ilhet), MUR (Jarret), JOURNE (Lacassagne), VIGNES (Laloubère), MARQUERIE (Lansac), CASSOU (Les Angles), ARTUS (Lescurry), MENONI (Liac), CAPARROi (Lies), DAROUS (Lizos), SUIRE (Lombrès), GARROT (Lugagnan), DUFRECHOU (Mingot), CASTETS (Monlong), CARMOUZE (Montignac), JOURRET (Oléac-Debat), IRR (Orignac), PEREIRA (Pierrefitte-Nestalas), DEBAT (Pouyastruc), RUMEAU (Saint-Laurent-de-Neste), FORASTE (Sarp), BERDY (Sauveterre), BARRAU (Ségus), PEDARRIBES (Sère-en-Lavedan), GUILLOT (Soublecause), LUSSAN (Tostat), COTS (Viella) ; **pour les Communautés de Communes :** MM. G. VIDAILHET (Communauté de Communes d'Aure), R. MARROT (Communauté de Communes de la Vallée de la Barousse), J.L. ANGLADE (Communauté de Communes des IV Véziaux d'Aure).

**Excusés :** **pour le Conseil Général :** Mme M.J. BEDOURET, MM. J. GUILHAS, C. MIQUEU, R. CASTELLS, J.C. DUZER, M. LEO, J.C. BEAUQUESTE, J. MARTHE ; **pour les communes :** M. BERGERO (Adé), Mme BARUS (Aveux), Mme SEMPE (Camalès), M. LARAN (Capvern), M. RICARD (Estensan), Mme MONTES (Gembrie), M. MAUPOME (Izaux), M. CAMBOURS (Péré), M. CAZAUBON (Poueyferré), M. DEFAY (Saint-Lanne), M. DESPAUX (Sarriac-Bigorre), M. LESCOUTES (Soues), Mme ABADIE (Tilhouse), M. CAZCARRE (Vielle-Louron) ; **pour les Communautés de Communes :** M. FORGUES (Communauté de Communes des Baronnie).

**Absents excusés représentés :** M. CORRET (Barèges par M. Arribet Adj.), M. ARA (Campan par M. Loncan CM), Mme BEDOURET (Castéra-Lou par M. Capdeville CM), M. MIQUEU (Gaillagos par M. Cazajous Adj.), M. DUCASSE (Galan par Mme Moutel Adj.), Mme CARRERE (Lau-Balagnas par M. Hauret-Clos Adj.), M. LACAZE

(Loudenvielle par Mme Fanes Adj.), M. DUBERTRAND (Monfaucon par Mme Larcade Adj.), M. BARTHE (Montgaillard par M. Villeneuve Adj.), M. LIDAR (Odos par M. Cercle Adj.), M. SUZAC (Oroix par Mme Lacaze Adj), M. CAMON (Préchat par M. Abbadie CM), M. LACASSAGNE (Sinzos par M. Cérez), M. REME (Tibiran-Jaunac par Mme Taillebresse), Mme HABAS (Ugnouas par Mme Sassère Adj.).

**Absents excusés ayant donné pouvoir (communes)** : Mme DULOUT-GLEIZE (Artalens-Souin par M. Pujol), Mme HUOT-MARCHAND (Aucun par Mme Artigalas), M. RUMEAU (Aventignan par M. Suire), M. MOREILHON (Camparan par M. Ricard), M. J.P. TRINQUIER (Castelnau-Rivière-Basse par M. Péreira), M. BRUNO (Dours par M. Ferrero), M. POQUES (Escondeaux par M. Larrang), M. MIRO (Ferrières par M. Cazajous), M. GUILHAS (Maubourguet par M. Berdy), M. MENVIELLE (Neuilh par M. Irr), M. DUVAL (Nouilhan par M. Ménoni), M. FARET (Ourde par M. Foraste), M. FOURCADE (Poumarous par Mme Fourcade), M. DUFFO (Puntous par M. Castets), M. MARQUIE (Sarrancolin par M. Vidailhet), Mme STOCKLIN (Sentous par Mme Moutel).

**Pouvoirs Communautés de Communes** : Mme DURRIEU (Communauté de Communes de Saint-Laurent-de-Neste - Mme Esquerre), M. GUILHAS (Communauté de Communes du Val d'Adour - M. Berdy), M. FORGUES (Communauté de Communes des Baronnie - Mme Lantenant).

**Assistaient à la réunion** : C. BAYET (DGS), S. BRISE (Chargée de Mission auprès de la DGS), D. TULSA (Chargé de mission préfigurateur de l'ADAC 65) ;  
L. MICHAUT (Attachée responsable du Service Administratif et Juridique) ;  
I. FOURCADE (Rédacteur territorial).

**Secrétaire de Séance** : Mme Séverine BRISE

VU le rapport du 22 octobre 2010 indiquant que l'Assemblée départementale a délibéré quant à la création d'une agence départementale d'assistance aux communes et EPCI et donné mandat à la Commission Permanente pour la poursuite de la procédure de création de l'Agence technique départementale ;

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 10 décembre 2010 approuvant les statuts de l'Agence Départementale d'Accompagnement aux Collectivités (ADAC 65) ;

VU la délibération de l'Assemblée Départementale le 29 avril 2011 s'appuyant sur les statuts de l'ADAC 65 pour désigner 11 Conseillers généraux titulaires et 11 Conseillers Généraux suppléants membres de l'ADAC 65 et parmi ceux-ci 8 titulaires et 8 suppléants pour siéger au Conseil d'Administration de l'Agence (Collège n°1) ;

VU le procès-verbal de l'Assemblée Constitutive du 27 septembre 2012 ;

## DÉLIBÈRE

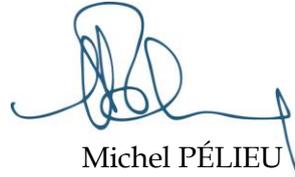
Article 1 : l'Assemblée générale constitutive approuve les statuts de l'ADAC 65 à l'unanimité ;

Article 2 : les collectivités adhérentes désignent, à l'unanimité, les membres représentant les Communes et EPCI et parmi eux les membres du Conseil d'Administration (Collège n° 2) ;

Article 3 : le présent acte fait l'objet des formalités suivantes :

- transmission au Représentant de l'Etat, service du contrôle de légalité ;
- publication au recueil des actes administratifs ;
- insertion au registre des délibérations.

le Président de l'ADAC 65,



Michel PÉLIEU